

CIRCULAIRE N° 1503 du 23.06.2006

OBJET : Formations en cours de carrière - Année scolaire 2006-2007
Application du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de
carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres
P.M.S. et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière
Brochure d'information

Réseau : C.F.

Niveaux et services : Enseignement spécialisé
Internats et Homes d'accueil pour l'enseignement spécialisé

Aux Chefs d'établissement de l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté française.

Aux Administrateurs des Internats et Homes d'accueil pour l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté française.

Pour information aux Membres de l'Inspection.

Autorité : S.G.A.P.

Signataire : Jean STEENSELS
Directeur général adjoint

Gestionnaire : Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau
d'enseignement organisé par la Communauté française.

Personne ressource : Martine DUWEZ, Directrice - Bureau 1G27, Boulevard du Jardin
Botanique, 20-22 à 1000 BRUXELLES

Référence : IV/JS/MD/OF/2006/27

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : texte : 2 + 3 annexes

Bruxelles le

Aux Chefs des établissements de l'enseignement spécialisé
organisé par la Communauté française

Aux Administrateurs des Internats et Homes d'accueil pour
l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté
française

N. Réf : IV/MD/OF/2006/27

Pour information aux Membres de l'Inspection

Votre correspondante :
M. DUWEZ, Directrice
02/690.81.45

OBJET: Formation en cours de carrière - Année scolaire 2006-2007
Application du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière
dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres
P.M.S. et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière.
Brochure d'information.

En application du décret mentionné sous rubrique, le Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française est chargé de l'organisation des formations - niveau réseau - à comptabiliser dans les demi-journées de formation obligatoire.

Je vous présente donc la brochure - 10 C - dans laquelle vous trouverez les formations qui vous concernent.

Les formations présentées par le Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française, à comptabiliser sur base volontaire, pour l'Education aux médias sont également jointes à cette brochure.

Afin de permettre l'organisation de formations dès le premier trimestre de l'année scolaire 2006-2007, je souhaite vous préciser les points suivants :

Diffusion de la brochure

Cette brochure doit être mise à disposition des enseignants afin de permettre les choix d'activités de la formation obligatoire.

Quelques exemplaires supplémentaires de cette brochure peuvent également être demandés à la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique en remplissant le formulaire joint en annexe.

Les renseignements sur ces formations sont également disponibles sur le site informatique de la Communauté française : <http://www.restode.cfwb.be>

Inscriptions

Les enseignants, une fois leur choix de formation établi, enverront, via le Chef d'établissement, les actes de candidature directement auprès des Inspecteurs organisateurs de formation. Ces derniers constitueront les groupes de participants.

Je vous invite à distribuer le bulletin de candidature ci-annexé auprès des enseignants.

Si la candidature est retenue par l'Inspecteur organisateur, la convocation sera adressée aux enseignants par la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique, via les Chefs d'établissement.

Date limite d'inscription

Une date limite d'inscription est fixée au 30 octobre 2006.

Bien entendu, les enseignants dont la candidature n'aura pu être retenue et qui en auront été avisés par la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique, pourront réintroduire de nouvelles candidatures.

Attestations

Au terme des formations, l'enseignant recevra une attestation de participation par formation.

Renseignements complémentaires

Il vous est possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur ces formations auprès des Inspecteurs organisateurs ou auprès de la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique, dont vous trouverez les coordonnées en annexe.

Le Directeur général adjoint

Jean STEENSELS

Madame Agnès VETS

Rue du Chêne, 5

1400 NIVELLES

067/21.98.45

Madame Cécile VANDERPERRE

cecile.vanderperre@cfwb.be

Avenue de Versailles 50/1

1020 BRUXELLES

02/268.76.11

Madame Marie-Louise WILMART - PIROTTE

marie-louise.pirotte@cfwb.be

Rue sur les Vignes, 10 B

5300 ANDENNE

085/84.35.80

AUDIOVISUEL/EDUCATION AUX MEDIAS

INSPECTION

CULOT

Chantal

Avenue du Front 17/7

1040 BRUXELLES

02/733.14.03

chantal.culot@cfwb.be

Renseignements complémentaires
Formations
Enseignement spécialisé

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ces formations, il est possible de s'adresser à l'Inspecteur Organisateur ou à la Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique:

Martine DUWEZ, Directrice
02/690.81.45

Isabelle PONIEWIERA, Gestionnaire Enseignement spécialisé
Isabelle.poniewiera@cfwb.be
02/690.81.47

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette brochure, il est possible de renvoyer ce talon dûment complété à la

Direction de la Formation en cours de carrière et des Centres de formation et technique

Boulevard du Jardin Botanique 20-22
1^{er} étage
1000 BRUXELLES

Il sera répondu à la demande dans la limite des stocks. Pour rappel les informations contenues dans cette brochure sont installées sur le site <http://www.restode.cfwb.be>

Etablissement (Nom et Adresse complète) :

.....
.....
.....
.....

Nom du demandeur :

.....

Fonction :

.....

Nombre d'exemplaires de la brochure n° 10 C souhaité :

.....

Date et signature